

COMMUNE DE DOMONT

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 20
Votants : 32

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à dix-neuf heures trente
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le 21 septembre 2018, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de
Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-François AYROLE, Madame Françoise MULLER, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Emilie IVANDEKICS, Madame Marie-France MOSOLO Monsieur Patrick BRISSET, Monsieur Jean-Claude HERBAUT Adjoint au Maire, Madame Jeannine CLAQUIN, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michelle HINGANT, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Fabrice FLEURAT, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Christian GAY-PEILLER, Madame Josette MARTIN, Monsieur Didier SOAVI, Madame Aurélie DELMASURE, Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jérôme CHARTIER, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN
Monsieur Laurent GUIDI, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Jean-Claude HERBAUT, jusqu'à son arrivée à 19h50
Monsieur Régis PONCHARD, Conseiller municipal, Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN Conseiller Municipal, pouvoir à Monsieur Fabrice FLEURAT
Monsieur Michel WIECZOREK, Conseiller municipal, pouvoir à Madame Michelle HINGANT
Madame Rolande RODRIGUEZ, Conseillère municipale, Pouvoir à Madame Françoise MULLER jusqu'à son arrivée à 19h55
Madame Monique PAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Alix LESBOUEYRIES
Madame Christine VINCENT, Conseillère Municipale Pouvoir à Monsieur Patrick BRISSET
Madame Judith SOLARZ, Conseillère municipale, Pouvoir à Monsieur Christian GAY-PEILLER
Madame Christèle REYTIER, Conseillère municipale, Pouvoir à Madame Emilie IVANDEKICS
Monsieur Mickaël HIN, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Laurent GUIDI
Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Valérie GUERINEAU
Madame Mona AMIROUCHE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Josette MARTIN,
Monsieur Gérard BABLON, Conseiller municipal, Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO.

ABSENTS

Madame Julie LOISEAU

SECRETARE DE SEANCE : Madame Valérie GUERINEAU

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1) Approbation du compte rendu analytique (relevé de décision) du Conseil Municipal du 28 juin 2018

ADOpte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2018.

2) Décisions du Maire (Décisions du numéro DEC-2018-060 au numéro DEC-2018-092)

Décision n° 2018-060 (06.06.2018) : portant modification de la décision d'institution de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la fourniture de repas pour les retraités de la Ville de Domont

Décision n° 2018-061 (31.05.2018) : portant exercice du droit de préemption urbain concernant un bien cadastré AV 94 et AV 96, sis 1 rue Madame Veuve Cousin au prix de 214 000 € dont 4 000 € d'honoraires d'agence à la charge du vendeur.

Décision n° 2018-062 : ANNULE

Décision n° 2018-063 : ANNULE

Décision n° 2018-064 : ANNULE

Décision n° 2018-065 (05.06.2018) : portant octroi de la protection fonctionnelle à un agent de la Police Municipale pour outrages par paroles dans l'exercice de ses fonctions le 25 juillet 2016.

Décision n° 2018-066 (10.07.2018) : portant servitude de passage de canalisation parcelles cadastrées AS 619, AS 633, AS 640 (ex AS 606 et AS 608) 23 rue Charles Péguy - Lotissement le Clos des Pivoines

Décision n° 2018-067 (11.07.2018) : portant modification de la décision d'institution de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la médiathèque de Domont

Décision n° 2018-068 (19.06.2018) : portant attribution du marché MP18015 ayant pour objet : « travaux de création de deux plateaux, avenue A. Briand ».

- A la société FILLoux (95 580 ANDILLY),
- Type de marché : A prix forfaitaires
- Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 25 644.99 €uros

Décision n° 2018-069 (18.06.2018) : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Monsieur et Madame LEPRINCE pour une période allant du 01 juillet 2018 au 19 août 2018 pour un bien sis 27 rue de la Mairie

Décision n° 2018-070 (11.06.2018) : portant demande de subvention au titre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) au titre de l'année 2018-2019 auprès de l'Etat.

Décision n° 2018-071 (22.06.2018) : portant acceptation d'un don et legs de Monsieur et Madame MONLAU d'un montant de 100 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale

Décision n° 2018-072 (27.06.2018) : portant sans suite le marché subséquent MP 18017 « Chantier de réfection des sols de la cuisine centrale – Groupe scolaire : Trou Normand » pour motif d'intérêt général.

Décision n° 2018-073 (29.06.2018) : portant attribution du marché MP 18012 : « Travaux de charpente, bardage, couverture, étanchéité extension de la maison de la petite enfance (ancien lot 2 du marché MP 17028)

- A la société L.C.I.E. SAS (60 110 MERU),
- Type de marché : A prix forfaitaires
- Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 85 907.55 Euros

Décision n° 2018-074 (20.06.2018) : portant attribution du marché MP18002 : « travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux – lot 2 : petits travaux d'entretien et d'urgence : plomberie

- A la société CHRETIEN (95 580 ANDILLY),
- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 45 000 Euros
- Le marché est passé pour 1 an reconductible 3 fois

Décision n° 2018-075 (05.07.2018) : portant souscription d'un avenant n°4 au marché MP 17018 « Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux – lot 16 : petits travaux d'entretien et d'urgence : couverture » afin de supprimer l'article 1.11.1 du RC : règlement de garantie. De ce fait, la retenue de garantie égale à 5% du montant global T.T.C. du marché, les montants des travaux étant faibles, cet article n'est pas approprié à ce marché.

Décision n° 2018-076 (04.07.2018) : portant signature de la convention de mise à disposition d'équipements publics communaux entre la Commune de Domont et la Fédération Polynésienne de Rugby pour le terrain d'honneur de rugby et deux vestiaires du Stade des Fauvettes les 5, 6 et 10 juillet 2018.

Décision n° 2018-077 (05.07.2018) : portant attribution du marché MP18005 ayant pour objet : « travaux de requalification de la rue André Nouet

- A la société COCHERY Ile de France (95 580 ANDILLY),
- Type de marché : A prix forfaitaires
- Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 231 037.40 Euros

Décision n° 2018-078 (17.09.2018) : portant attribution du marché MP18008 ayant pour objet « accord cadre multi-attributaire pour des missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, de coordination en système de sécurité incendie – Lot 1 : contrôle technique »

- Aux trois entreprises : QUALICONSULT SECURITE (95570 BOUFFEMONT), CTP Groupe CADET (95958 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX), DEKRA INDUSTRIAL SAS (92220 BAGNEUX)
- Type de marché : A prix unitaire
- Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 38 000 Euros

Décision n° 2018-079 (10.07.2018) : portant exercice du droit de préemption urbain concernant un bien cadastré AN 37, sis 36 avenue Europe au prix de 800 000 € dont 72 000 € d'honoraires d'agence à la charge de l'acquéreur.

Décision n° 2018-080 (12.07.2018) : portant acceptation d'un don et legs d'un montant de 150 € de Monsieur Michel WINTERSTEIN au profit du Centre Communal d'Action Sociale

Décision n° 2018-081 (11.07.2018) : portant institution de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la location de salle

Décision n° 2018-082 (17.07.2018) : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Mme Mélanie CHARTIER pour la propriété sise 87/89 rue d'Ombrevail à compter du 01 août 2018 et pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

Décision n° 2018-083 (20.07.2018) : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et M Georges SOLEIL et Mme Suzanne DIRIL pour la propriété sise 4 rue du Maréchal Joffre à compter du 01 août 2018 et pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

Décision n° 2018-084 (11.07.2018) : portant signature d'un bail locatif entre la commune de Domont et la SAS EBI à l'adresse 98 avenue Jean Jaurès à compter du 23 juillet 2018 et pour une période d'un an.

Décision n° 2018-085 (25.07.2018) : portant signature d'une convention d'occupation du domaine de la commune de Domont avec BOUYGUES IMMOBILIER pour l'implantation d'une bulle de vente d'une surface de 12.5 m² sur une partie de la parcelle AL 220 à compter du 01 août 2018 et pour une durée de 6 mois

Décision n° 2018-087 (27.07.2018) : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Monsieur JACQUET et Madame SEGALIN pour un bien sis 1 rue Madame Veuve Cousin pour une durée de 3 mois à compter du 27 juillet 2018 renouvelable une fois

Décision n° 2018-092 (03.09.2018) : portant signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la commune et la sas Cellnex France

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du compte rendu des décisions par Monsieur le maire par délégation de l'assemblée délibérante.

3) Budget Ville 2018 - Décision Modificative n°2 - N° DEL-2018-079

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget Ville telle que décrite dans le document ci-joint et arrêtée comme suit :

	BP 2018 + DM n° 1	DM n° 2	TOTAL
Section de Fonctionnement	20 169 494,00	+ 38 113,00	20 207 607,00
Section d'Investissement	11 473 575,69	+ 1 321 935,00	12 795 510,69

4) Modification des taux différenciés d'après la sectorisation du territoire applicables pour le calcul de la part communale de la taxe d'aménagement - N° DEL-2018- 080

A l'unanimité, le conseil municipal,

ARRETE la modification des taux et du périmètre de certains secteurs de la carte sectorisée de la taxe d'aménagement, ci-annexée, au regard des travaux substantiels de voirie et de réseaux, de la création d'équipements publics généraux qui seront rendus nécessaires pour admettre les nouvelles constructions, comme suit :

- ↓ Taux de 5 % (Couleur verte)
 - Correspondant aux secteurs déjà urbanisés et pourvus de voirie, réseaux et équipements publics suffisamment dimensionnés.
- ↓ Taux de 10 % (Couleur jaune)
 - Correspondant aux secteurs en mutation urbaine, présentant un potentiel de densification lié à la possibilité de procéder à des divisions parcellaires, permettant la création de nouveaux logements ayant pour conséquence un apport de population.
- ↓ Taux de 15 % (Couleur rouge)
 - Correspondant aux secteurs peu urbanisés, situés en zones constructibles (repérés en zones U du PLU) et dans lesquels des projets d'aménagement et de constructions conséquents sont projetés. L'accroissement de l'urbanisation de ces secteurs va engendrer la création de voiries et réseaux et des travaux substantiels d'équipements publics.
- ↓ PVR (Couleur bleue) :
 - Correspondant aux parcelles sur lesquelles des anciennes PVR ont été instaurées par délibération avant le 1^{er} janvier 2015

DECIDE de maintenir l'exonération de 100 % pour les immeubles protégés au titre des monuments historiques,

RAPPELLE que les différentes PVR instaurées avant le 1^{er} janvier 2015 par délibérations et susmentionnées, continueront à produire leurs effets pour les autorisations et déclarations d'urbanisme déposées après le 1^{er} janvier 2015, afin d'assurer l'égalité des contribuables devant les charges publiques,

PRECISE que la présente délibération est transmise au représentant de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption

ET IL EST PRECISE que l'inscription PVR pour le secteur Gambetta pour laquelle le conseil municipal avait été consulté a été omise sur les documents présentés aux Elus, une correction est donc à apporter.

5) Indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires allouée au receveur municipal pour les années 2018 et suivantes - N° DEL-2018- 081

29 voix « POUR », 3 voix « ABSTENTION » (L GUIDI – D SOAVI – A DELMASURE)

DECIDE d'allouer à Monsieur Gilles COLLIN, comptable du Trésor et receveur de la commune, l'indemnité de conseil sur la base des taux maximum fixés par l'article 4 de l'arrêté interministériel précité

PRECISE que compte tenu du changement de comptable au 1^{er} mars 2018, l'indemnité de conseil sera versée au prorata temporis en 2018 ; Monsieur Gilles COLLIN percevant la totalité de l'indemnité à compter des années suivantes

DECIDE d'allouer à Monsieur Gilles COLLIN, comptable du Trésor et receveur de la commune, l'indemnité de confection des documents budgétaires instituée par l'arrêté Interministériel précité

PRECISE que compte tenu du fait que la totalité des documents budgétaires 2018 a été établi à l'arrivée du nouveau comptable, cette indemnité sera versée en totalité pour l'année 2018, à Monsieur Gilles COLLIN

PRECISE que ces indemnités resteront acquises jusqu'au terme du mandat du Conseil Municipal ou jusqu'au changement de comptable
NOTE que les écritures comptables sont inscrites au budget Ville : dépenses à la sous-fonction 022 et à l'article 6225

6) **Maison de la Petite Enfance : règlement de fonctionnement et projet d'établissement - N° DEL-2018-082**

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance transmis à la présente délibération,

DECIDE de la mise en place du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance à compter du 1^{er} janvier 2019

PRECISE que le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement seront remis aux familles et aux partenaires à compter de leur entrée en vigueur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.

7) **Tableau des effectifs - N° DEL-2018-083**

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE le tableau des effectifs de la Commune au 27 septembre 2018 transmis, prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance

PRECISE que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

8) **Convention fixant les modalités de paiement des travaux d'extension du réseau électrique entre la commune et la société BOUYGUES IMMOBILIER - N° DEL-2018-084**

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE la convention fixant les modalités de paiement des travaux d'extension du réseau électrique avec la société BOUYGUES IMMOBILIER,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention transmise,

9) **Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure sur les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain - N° DEL-2018-078**

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE d'exonérer totalement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, en application de l'article L. 2333-8 du C.G.C.T, les dispositifs publicitaires apposés sur les éléments de mobilier urbain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018 est levée à 20h45.



Fredéric BOURDIN
Maire de Domont

Vous pouvez également consulter ce relevé de décisions sur le site Internet de la Commune : www.ville-domont.fr